

**GROUPE BERKEM SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction de capital**

**(Assemblée générale mixte du 25 juin 2024 - 15<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, Cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**Deixis**  
4 bis Chemin de la Croisière  
33550 Le Tourne

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital**

**(Assemblée générale mixte du 25 juin 2024 - 15<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**GROUPE BERKEM**  
20 Rue Jean Duvert  
33290 BLANQUEFORT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 18 juin 2024


Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Deixis**



*Gaël Colabella*

 *Nicolas de Laâge de Meux*

Antoine Priollaud

Gaël Colabella

Nicolas de Laâge de Meux